

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021.**

L'An deux mil vingt et un, le vingt-trois du mois de Juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2021.

Présents : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN, J.Y. CLAVERIE Adjoint.

J. AYMARD, L. BELLA, V. LARIVIERE, C. ROBIN, Y. GALLIOU, V. JOUBERT, M. GOUNON, J. MAHUT, R. MAIRE, C. REYNAUD, C. THIOL, R. THOUILLEUX.

Absents excusés : N. PARDO, G. LEBRAT donne pouvoir à V. LARIVIERE.

Secrétaire de séance : E. MORIN.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 7 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeuble MICHEL.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts MICHEL d'une parcelle cadastrée D 1139.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur cet immeuble et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **DECONSTRUCTION DE MAISONS Rue Pied de l'Endroit-Place Centrale : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX.**

Monsieur Le Maire informe qu'il a procédé à l'ouverture des plis suite à la consultation des entreprises lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de déconstruction de maisons rue Pied de l'Endroit et Place Centrale.

Les travaux ont été répartis en deux lots pour lesquels quatre entreprises ont soumissionné.

Après avoir présenté l'analyse des différentes offres, Monsieur Le Maire propose de retenir le groupement d'entreprises SJTP-SATRAS ayant soumissionné pour les deux lots et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, en l'absence de V. LARIVIERE qui s'est retiré de l'assemblée, par quinze voix pour et une abstention autorise le Maire à signer les marchés de travaux :

- |                        |            |                |
|------------------------|------------|----------------|
| ○ LOT 1 Démolition     | Ets SJTP   | 72.710,00 € ht |
| ○ LOT 2 Gros Œuvre-VRD | Ets Satras | 61.872,00 € ht |

dans le cadre de la réalisation des travaux de déconstruction de maisons rue Pied de l'Endroit et Place Centrale.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITE DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.